

Lettre mensuelle du SFP Aux agents de l'administration de la Polynésie française

Février 2023
Difficile combat syndical...

Le point d'indice sera donc revalorisé de 3 %, un résultat très en deçà de la perte de pouvoir d'achat que les fonctionnaires subissent depuis des années. Il n'y eut ni négociation, ni débat sur le sujet. Et pour cause...

Les deux principales centrales syndicales avaient déjà orchestré l'affaire avec le gouvernement. Ainsi, lorsque le projet de revalorisation fut présenté au Conseil Supérieur de la Fonction Publique, la CSTP FO l'acceptait sans discuter, indiquant que cela correspondait à leurs souhaits. La suite n'était donc plus qu'une simple formalité pour le gouvernement.

Le positionnement du Syndicat de la Fonction Publique

Le syndicat de la Fonction Publique n'avait bien évidemment pas été associé aux tractations qui se sont visiblement déroulées en amont du Conseil Supérieur de la Fonction Publique.

Le cavalier seul d'une des plus grandes centrales syndicales, lèse les fonctionnaires territoriaux et empêche tout véritable rapport de force avec le gouvernement.

Cette même centrale avait avalisé l'intégration des FEDA en raison d'« enjeux importants », sans doute l'élection par les représentants du gouvernement de leur secrétaire général à la tête de la CPS.

Avant la tenue du Conseil Supérieur de la Fonction Publique, nous avons naïvement tenté de convaincre nos "partenaires", qu'il devenait important d'afficher des revendications ambitieuses afin de favoriser un rattrapage des inégalités de traitement entre agents publics. Malheureusement, nous nous sommes retrouvés bien seuls...

Le 14 février nous avons donc adressé un courrier argumenté à Madame la Ministre en charge de la Fonction Publique pour plaider une augmentation d'à minima 5%. L'estimation avait ironiquement été faite par le gouvernement, dans l'hypothèse d'une négociation.... qui n'a pas eu lieu.

Désormais, vous pouvez soutenir notre action syndicale en quelques clics

Scannez
Le QR Code



Notre constat amer sur les inégalités de traitement

Tous les agents publics ne sont pas logés à la même enseigne. Les agents relevant du statut des fonctionnaires sont de manière systématique les grands perdants de toutes les revalorisations.



Voici les évolutions des principaux indicateurs nous permettant d'apprécier l'écart de traitement entre agents publics.

	Sur 5 ans	Sur 3 ans	Sur 1 an
Prix	+ 9,20 %	+ 9,25 %	+ 8,49 %
Smig	+ 10,62 %	+ 10,62 %	+ 8,45 %
Anfa	+ 6,28 %	+ 6,28 %	+ 6,28 %
Feda	+ 4,12 %	+ 3,50 %	+ 3,50 %
Indice Fpt	+ 3,00 %	+ 1,48 %	+ 1,48 %

Il n'échappera à personne que les fonctionnaires expatriés dans notre administration bénéficient d'augmentations salariales dont nous-mêmes sommes exclus.

Ces derniers profitent des augmentations du point d'indice métropolitain, mais également de celles du point d'indice local.

Quant aux ANFA, leur rémunération est tout bonnement indexé à l'indice des prix à la consommation, à la hausse uniquement. Ils ne subissent donc quasiment pas de perte de pouvoir d'achat.

Sur les trois dernières années, la rémunération des FEDA aura été 2,5 fois plus forte que celle des fonctionnaires. Celle des ANFA est près de 4,5 fois plus élevée !

L'évolution importante du SMIG écrase désormais toutes les grilles puisque celui-ci a progressé 7 fois plus vite que le point d'indice.

Toujours sur les trois dernières années, l'inflation augmente 6 fois plus vite que le point d'indice. Les 3 % ne représentent donc pas grand-chose.

Pour tenter de se justifier, le gouvernement brandit à chaque fois l'argument de la contrainte budgétaire. Pourquoi cette motivation disparaît-elle comme par enchantement lorsqu'il s'agit des ANFA et des FEDA ?

Rien n'empêche le gouvernement de mettre fin aux indexations automatiques des ANFA. D'autant que leur convention collective est en

cours de renégociation. Rien n'empêche non plus le gouvernement de déconnecter la rémunération des FEDA de la double évolution des points d'indices métropolitain et polynésien.

Lorsque le gouvernement nous réclame d'entériner la fin du congé administratif pour les ANFA **au motif d'une nécessaire égalité de traitement entre FPT et ANFA**, ne nous prendrait-il pas finalement pour des dindons !

L'unité est la seule arme des syndicats

Les commissions dans lesquelles débattent administration et syndicats sont toutes paritaires. Cela signifie qu'elles opposent un nombre équivalent de représentants de l'administration et de représentants du personnel.

Il suffit donc qu'une centrale syndicale soutienne l'administration (ou s'abstienne poliment), pour que les avis rendus correspondent aux velléités du gouvernement.

Il faut donc arriver solidaires dans ces commissions, avec si possible un point de vue commun. Nous démultiplions les démarches pour favoriser l'émergence d'une position argumentée et rationnelle, commune aux syndicats.

Nous faisons donc tristement le constat que l'enjeu global de la situation des fonctionnaires s'efface derrière des intérêts sans doute très individuels...

Retour sur les vœux du Président

Lors de ses vœux à la fonction publique, le Président avait exhorté les chefs de service et directeurs d'établissement à lancer des procédures disciplinaires contre les agents publics qui le méritaient.

Or voici que début février, notre syndicat a réussi à obtenir par deux fois la condamnation de la même cheffe de service **pour des**

violations graves à la réglementation et donc des excès de pouvoir.

Bien qu'informée de l'illégalité de ses décisions avant le déclenchement de toute procédure, cette cheffe de service prélevait des jours de carence sur les salaires des fonctionnaires. Le Tribunal Administratif est venu lui rappeler l'illégalité de la pratique et l'excès de pouvoir qu'elle avait exercé.

Dans un second dossier, cette même cheffe de service accordait ou refusait selon son bon vouloir, des Indemnités de Sujétions Spéciales selon l'affinité qu'elle entretenait avec les agents. Là encore, le Tribunal Administratif est venu la sanctionner pour lui rappeler que de telles discriminations n'avaient pas lieu d'être dans notre administration.

Ces deux jurisprudences ouvrent donc droit maintenant à des réclamations légitimes de la part du personnel intentionnellement lésé.

Et comme en pareil cas les événements s'accumulent, un audit récent réalisé par la Direction de la Modernisation et des Réformes de l'Administration sur ce service, a révélé des faits de harcèlement commis par cette même cheffe de service sur plusieurs agents. Cet audit recommande ainsi chaudement la réalisation d'une enquête approfondie sur le sujet.

Le Président du gouvernement est parfaitement informé de la situation depuis plus de deux ans. Cette cheffe de service, également fonctionnaire de notre administration, est soumise à une tutelle qui n'est autre que... le Président lui-même.

Il serait donc temps que le Président, en sa qualité de tutelle du service, applique vis-à-vis des personnes placées sous sa responsabilité, les conseils "avisés" qu'il prodigue aux chefs de service et directeurs d'établissement.

Une cheffe de service qui bafoue aussi ouvertement les droits des agents publics en

toute connaissance de cause doit immanquablement être soumise à une sanction disciplinaire très lourde.

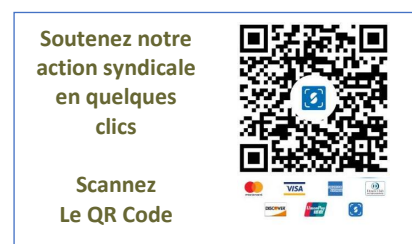
Malheureusement, ne rêvons pas, il ne se passera rien puisque cette cheffe de service n'est autre que.. la filleule du Président.

Lorsque le Président du Gouvernement invitait les chefs de service et directeurs d'établissement à lancer des procédures disciplinaires contre les agents, n'invitait-il pas finalement à une purge politique, comme nous en avons connu avant 2004 ?

Car si la règle est à géométrie variable selon les affinités que l'on entretient avec les uns et avec les autres, nous entrons dans une politisation outrancière de notre administration... une époque que nous espérons révolue.

En pareille circonstance, l'unité syndicale est particulièrement importante et urgente. Encore faut-il partager et défendre réellement les mêmes valeurs.

Nous vous rappelons que nous sommes à votre disposition pour tout problème que vous pourriez rencontrer, que vous soyez affilié(e) ou non à notre centrale.



Très cordialement

Le secrétaire général

Olivier Champion